

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 mai 2012**

Délibération n° 2012-2982

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Sport dans la ville pour son programme d'actions entrepreneurs dans la ville 2012**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : lundi 7 mai 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 22 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palēja, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérmian.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Crédoz), Calvel (pouvoir à M. Assi), Crimier (pouvoir à M. Barral), Charles (pouvoir à M. Buna), Colin (pouvoir à M. Abadie), Blein (pouvoir à Mme David M.), Vesco, Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), MM. Balme (pouvoir à M. Réale), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury, Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Buffet), Huguet (pouvoir à Mme Levy), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart, Léonard (pouvoir à M. Gignoux), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Llung).

Absents non excusés : Mmes Domenech Diana, Bocquet, MM. Chabert, Dumas, Giordano, Lelièvre.

Séance publique du 21 mai 2012**Délibération n° 2012-2982**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Sport dans la ville pour son programme d'actions entrepreneurs dans la ville 2012**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Fondée en 1998, Sport dans la ville est, en France, la principale association d'insertion par le sport. Elle assure la mise en place de centres sportifs dans des quartiers sensibles de la région Rhône-Alpes et accueille dans ses 20 sites 2 500 jeunes âgés de 7 à 20 ans. Soucieuse de pouvoir participer à la réussite de chaque jeune, Sport dans la Ville a mis en place, en 2003, un programme de formation et d'insertion professionnelle intitulé "Job dans la ville". La création d'entreprises pouvant également être pour beaucoup de jeunes une réelle voie d'insertion et de réussite, Sport dans la Ville a décidé de s'investir aux côtés de l'école de management (EMLYON) dans le lancement du projet d'incubateur "Entrepreneurs dans la ville" (EDV).

L'incubateur EDV est un espace de 400 mètres carrés dédié aux entrepreneurs du programme, pouvant héberger de façon permanente jusqu'à 20 entrepreneurs dans des bureaux équipés. Des services d'accompagnement post-crédation sont proposés dans l'incubateur : coaching, formations, mise en réseau, etc. L'incubateur constitue une aide matérielle importante pour les entrepreneurs, mais est aussi et surtout un lieu d'émulation et de suivi propice au développement d'entreprises pérennes.

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE) en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise".

Les ambitions du réseau L_VE pour la période 2012-2014 sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de services du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger les entrepreneurs à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

L'appui des projets issus des quartiers en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération constitue un objectif de diversité nécessaire au développement économique équilibré de l'agglomération. Dans le cadre du CUCS, un soutien particulier est apporté aux actions mettant en œuvre un dispositif global d'insertion professionnelle, c'est-à-dire dont la finalité peut être la création d'entreprises, l'emploi ou la formation (amorçage, structure de test, autre structure ante-crédation).

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à l'association Sport dans la Ville, structure en cours de labellisation dans le cadre du réseau L_VE pour son programme d'actions "Entrepreneurs dans la ville".

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2011

Par délibération n° 2011-2288 du 27 juin 2011, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association Sport dans la Ville pour son programme d'actions "Entrepreneurs dans la ville" (EDV).

Le bilan de l'activité de l'association, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

Les publics ciblés sont des jeunes âgés de 20 à 35 ans, habitant dans des territoires en politique de la ville, qui portent un projet de création d'entreprise et qui présentent un potentiel entrepreneurial.

Description de l'action réalisée en 2011

- constitution d'une nouvelle promotion de 20 candidats au programme d'aide à la création d'entreprises "Entrepreneurs dans la ville",
- accompagnement de 21 entrepreneurs dans le cadre d'un suivi post-crédation ou de projets en cours de développement,
- participation à une première revue qualité pour rejoindre le réseau L_VE en tant que structure labellisée.

Rappel de la durée de l'action

- 4 mois en matière de formation dispensée à l'EMLYON Business school,
- permanente au titre de l'accompagnement ante-crédation et du suivi post-crédation des entrepreneurs ayant participé au programme "Entrepreneurs dans la ville".

Lieu de réalisation de l'action

- les locaux d'EMLYON Business school pour accueillir la formation,
- Campus Pro, la pépinière de Sport dans la Ville, siège de l'incubateur "Entrepreneurs dans la Ville", dédié aux entrepreneurs du programme pouvant héberger jusqu'à 20 entrepreneurs de façon permanente dans des bureaux équipés.

Mesures de l'action :

Indicateurs	Prévisions initiales	Résultats atteints
nombre de porteurs de projets informés/passés par l'action	entre 15 et 20	20
nombre d'entreprises "accompagnées" de 0 à 3 ans	entre 15 et 20	21
taux de transformation	50 % (dans les 2 ans suivant le programme)	30 % (d'une promotion la première année suivant l'entrée dans le programme)

c) - Bilan

L'action poursuivie par "Entrepreneur dans la ville" présente un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales. Cette action permet à un public en "difficulté" et issu des quartiers inscrits en CUCS de bénéficier d'une formation ante-crédation à l'EMLYON, puis d'un accompagnement renforcé pour concrétiser et démarrer leur entreprise.

Cette action s'inscrit en complémentarité des actions en politique de la ville et renforce l'offre d'appui post-cr  ation de l'agglom  ration. De plus, "Entrepreneurs dans la ville" diffuse de l'information sur l'entrepreneuriat au c  ur des quartiers sensibles, en rappelant que son action est inscrite dans la d  marche plus large de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat. Enfin, "Entrepreneurs dans la ville" s'inscrit actuellement dans une d  marche de labellisation L_VE visant    int  grer pleinement le r  seau et la dynamique.

d) - Programme d'actions pour 2012 et plan de financement pr  visionnel

En 2012, "Entrepreneurs dans la ville" souhaite asseoir et stabiliser son action pour atteindre ses objectifs quantitatifs, d  velopper son offre d'appui et la qualit   du service rendu aux entrepreneurs.

Pour cela, les actions suivantes vont   tre d  velopp  es :

- constituer une nouvelle promotion de 18    20 porteurs de projet (sixi  me promotion) qui suivront une formation de 4 mois    la cr  ation d'entreprise. Cette formation donnera lieu    l'acquisition des apprentissages n  cessaires pour construire et r  diger un business plan. Pour cela, EDV d  tectera et s  lectionnera des porteurs de projets sur leur potentiel et leur personnalit   en s'appuyant sur le r  seau L_VE et sur ces propres r  seaux (Sports dans la ville, EMLYON, etc.),

- accompagner 20 entrepreneurs en post-cr  ation dans le cadre de l'incubateur "Entrepreneurs dans la ville". Cela induit le renforcement des services propos  s par l'incubateur afin de favoriser la cr  ation d'emplois engendr  e par le d  veloppement des activit  s cr   es : parrainage,   quipe d'experts, h  bergement et incubation (suivi post-cr  ation),

-   tre labellis   par le r  seau L_VE et contribuer ainsi plus fortement    son animation et    sa visibilit  . Viabiliser le financement du programme EDV.

Afin de maintenir son action, l'association souhaite b  n  ficier d'un appui de la Communaut   urbaine identique    celui de 2011.

Budget pr  visionnel 2012 pour la mise en   uvre de l'action "Entrepreneurs dans la ville" (en   )

D��penses	Montant	Recettes	Montant
achats	30 000	vente de produits finis, prestations de services, marchandises	15 000
services ext��rieurs	30 000	R��gion Rh��ne-Alpes	40 000
autres services ext��rieurs	53 000	Communaut�� urbaine de Lyon	50 000
charges de personnel	83 000	Caisse d'��pargne	60 000
dotation aux amortissements	50 000	association des dipl��m��s EMLYON Business school	50 000
charges indirectes affect��es �� l'action	19 000	Fondation entreprendre	15 000
		groupe Fiducial	15 000
		Fondation Accor	20 000
Total	265 000	Total	265 000

Il est donc propos   au Conseil de communaut   de proc  der    l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 50 000    au profit de l'association Sport dans la ville pour la mise en   uvre de l'action "Entrepreneurs dans la ville" pour l'ann  e 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association Sport dans la ville pour la mise en œuvre de son action "Entrepreneurs dans la ville" 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Sport dans la ville définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° OP01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 mai 2012.